



HONTEUX !!!



Aucune reconnaissance pour les salariés victimes du coronavirus dans l'exercice de leur fonction.

Paris Habitat refuse de verser la prime défiscalisée « dite d'exposition » à taux plein à deux salariés, une gardienne et un gardien hospitalisés suite au COVID-19, au motif qu'ils n'étaient pas présents pendant toute la période de confinement sur leur lieu de travail. Ce n'est pas faux ! **Ils étaient entre la vie et la mort à l'hôpital !!!** Nul doute qu'ils auraient préféré continuer à exercer leur fonction jusqu'à la fin du confinement.

Les gardiens.es présents sur le site sont tenus d'intervenir sur les urgences : refoulement des toilettes, fuites, désordres techniques en parties communes, nettoyage des locaux vide ordures, sortie + rentrée et lavage des poubelles etc.

Comme tout employeur, Paris Habitat est responsable, quelles que soient les circonstances de la sécurité de ses salariés.

Nombreux sont intervenus sans masque ni gel pendant plusieurs semaines. Le gel n'ayant été livré aux gardiens qu'à partir du 27 mars.

Le 3 avril, 18 jours après le début du confinement, la direction découvre dans ses locaux un stock de 5000 masques !!! Dans un premier temps ces derniers ont été livrés uniquement aux gardiens.es assurant l'entretien ménager des parties communes.

Sur un site du 19ème, un locataire a été transporté en urgence à l'hôpital suite au COVID-19. C'est le gardien qui **a accueilli** et indiqué le logement aux pompiers pour son évacuation. Paris Habitat a procédé à la décontamination de l'immeuble. Le 28 mars c'est au tour du gardien d'être transporté à l'hôpital Tenon. Il sort le 10 avril. Le 13 avril il est de nouveau hospitalisé en urgence. Il en ressort le 22 avril. Aujourd'hui encore, il est en arrêt de travail suite à des **séquelles graves au niveau de ses poumons.**

Une autre collègue, gardienne a été hospitalisée du 30 mars au 03 avril pour COVID-19. Elle a été séparée de ses deux enfants dont un bébé de 8 mois pendant plusieurs jours. Elle n'a repris son travail que le lundi 27 avril.

Dans ce contexte exceptionnel SUPAP-FSU a demandé que la prime de 800 euros soit versée à nos deux collègues. La direction générale a refusé !!!

Au vu de cette décision manquant totalement d'humanité et d'équité, et par solidarité pour nos deux collègues, nous mettons en ligne une cagnotte dont vous trouverez le lien ci-dessous :

www.lepotsolidaire.fr/pot/4flgg9lr

Pour toute question, vos représentants SUPAP-FSU sont à votre disposition

Madame	Sylvie	ALVES VARELA BRITO	Elue CSE	07 86 00 19 72
Madame	Nérimène	BEN FODDA	Déléguée Syndical (DS)	06 07 49 37 57
Monsieur	Alain	BENKRIM	Délégué Syndical (DS)	06 07 88 58 81
Madame	Francesca	GUIDOUZ	Elue CSE	06 40 70 78 15
Madame	Ludivine	GENTY	Elue CSE	06 30 04 65 97
Monsieur	Jérôme	HANY	Elu CSE + CSST	06 32 08 95 22
Monsieur	Mohammed	HELLAL	Elu CSE + CSST + DS	06 07 88 24 54
Monsieur	Ernesto	HILLCOAT	Représentant Syndical (RS)	07 86 87 10 23
Monsieur	Marwan	JAROUDI	Elu CSE	06 48 36 65 78
Monsieur	Ahamada	MFOIHAYA	Elu CSE	06 87 65 91 00
Madame	Myriam	ZIGONI	Elue CSE	06 32 10 20 66

PRENEZ SOIN DE VOUS PENDANT CETTE PERIODE DIFFICILE

**Libres, Solidaires et Combatifs, c'est la devise du SUPAP-FSU.
Penser juste et parler vrai est notre manière d'être : c'est comme ça et cela
le restera !!!**